

PROJET DE  
TERRITOIRE DE LA **Douze**

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA  
GESTION DE L'EAU  
BASSIN VERSANT DE LA DOUZE

**ATELIER #2 MULTI-ACTEURS**

Mauvezin d'Armagnac, le 22 septembre 2022



# TABLE DES MATIERES

Mauvezin d’Armagnac, le 22 septembre 2022 .....	1
Table des matières .....	2
# Glossaire.....	3
Acronymes et sigles.....	3
Indiquant des acteurs impliqués dans la démarche.....	3
Utilisés dans la gestion de l’eau .....	4
Définitions .....	4
# Introduction .....	7
Contexte du projet .....	7
Objectifs de la démarche .....	7
Processus de concertation .....	8
# Organisation de l’atelier.....	9
Objectifs .....	9
Déroulement .....	9
Participants .....	9
# Résultats Obtenus .....	12
Etat des lieux des parties prenantes et des usages.....	12
Gestion de la sécheresse 2022, quelles leçons en tirer pour le PTGE ? .....	12
Présentation du processus de concertation et du schéma de gouvernance .....	14
Conclusion.....	17
# Evaluation de l’atelier .....	18
# Annexe 1. « Bilan collectif de la gestion de la sécheresse ».....	20
# Annexe 2. Feuille de présence .....	21
# Annexe 3. PPT de l’atelier	

# # GLOSSAIRE

## Acronymes et sigles

### Indiquant des acteurs impliqués dans la démarche

**AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques  
**ADASEA** : Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture  
**ADEAR** : Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural  
**AEAG** : Agence de l'Eau Adour Garonne  
**AGIL** : Association de Gestion de l'Irrigation Landaise  
**ALPAD** : Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable  
**AT32 ou 40** : Amis de la Terre du Gers ou des Landes  
**AP32** : Arbres et Paysages 32  
**APNE** : Association de Protection de la Nature et de l'Environnement  
**CATZH** : Cellule d'Assistance Technique destinée aux propriétaires et aux gestionnaires de Zones Humides  
**CCBA** : Communauté de communes du Bas Armagnac  
**CD 32** : Conseil Départemental Gers  
**CD 40** : Conseil Départemental Landes  
**CNDP** : Commission Nationale du Débat Public  
**CNPF/CRPF** : Centre National/Régional de la Propriété Forestière  
**CCAA** : Communauté de communes Armagnac Adour  
**CCAF** : Communauté de communes Artagnan en Fezensac  
**CCBA** : Communauté de communes Bas-Armagnac  
**CCCHL** : Communauté de communes Cœur de Haute Lande  
**CCLA** : Communauté de communes des Landes d'Armagnac  
**CCGA** : Communauté de communes du Grand Armagnac  
**CCPVAL** : Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais  
**CPIE Pays Gersois** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays Gersois  
**CTS** : Chaîne Thermale du Soleil  
**DDT(M)** : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)  
**DRAAF Nouvelle Aquitaine et Occitanie**  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**FDC** : Fédération départementale de chasse  
**FDCUMA** : Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole  
**FDP** : Fédération départementale de pêche  
**GDSAA** : Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine  
**MdM** : Mont de Marsan Agglomération  
**OFB** : Office Français de la Biodiversité  
**PNRLG** : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne  
**Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie**  
**SETA** : Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac  
**SMBVMD** : Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze  
**SMD** : Syndicat Midour Douze  
**SYDEC** : Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes

## Utilisés dans la gestion de l'eau

AEP : Alimentation en Eau Potable  
 ANC : Assainissement Non Collectif  
 AUP : Autorisation Unique Pluriannuelle  
 ASA : Association Syndicale Autorisée  
 BV : bassin versant  
 CLE : Commission Locale de l'Eau  
 DCE : Directive Cadre sur l'Eau  
 DOE : Débit d'Objectif à l'Etiage  
 EPCI : Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale  
 ETP : Evapotranspiration  
 OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective  
 PDM : Programme de Mesures (du SAGE)  
 PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau  
 RU : Réserve Utile en eau du sol  
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
 STEU : station de traitement des eaux usées (=STEP : Station d'épuration)  
 VP : Volume prélevable  
 ZRE : Zone de Répartition des Eaux

## Définitions

**Assainissement Non Collectif (ANC)** : système d'assainissement spécifique à une habitation, dimensionné selon le nombre d'habitants, et permettant d'épurer les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel ou réutilisation.

**Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP)** : Conformément à la loi sur l'eau de 2006 et au Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux et suite à la désignation des Organismes Uniques de Gestion Collective de l'irrigation, les OUGC de chaque bassin ont déposé une demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement et ont réparti annuellement le volume autorisé entre chaque irrigant. L'AUP est délivrée par arrêté préfectoral.

**Association Syndicale Autorisée (ASA)** : personne morale qui regroupe des propriétaires de biens voisins, pour la réalisation d'aménagements spécifiques ou leur entretien, comme la création et l'entretien de voiries privées, de canaux d'irrigation, de digues contre les inondations...

**Bassin Versant (BV)** : espace drainé par un cours d'eau et ses affluents sur un ensemble de versants. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire.

**Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** : directive européenne de 2000 qui fixe la politique de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de la communauté européenne. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable, et fixe un objectif d'atteinte du bon état des eaux pour 2015, avec possibilité de dérogation 2021 ou 2027.

**Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

**Evapotranspiration (ETP)** : somme de l'évaporation de l'eau contenue dans le sol et de l'eau transpirée par les plantes.

**Rehausse** : Travaux d'élévation d'une digue ou d'un ouvrage déjà existant permettant l'augmentation de la capacité de stockage du RSE.

**Réseau hydrographique** : Ensemble des rivières, cours d'eau, lacs, zones humides, milieux aquatiques, ... d'un même territoire.

**Réserve utile en eau du sol (RU)** : quantité d'eau que le sol peut absorber et restituer à la plante.

**Réservoir / retenue** : stockage de l'eau qui s'écoule de façon gravitaire. Plusieurs types de retenues :

- Retenue collinaire alimentée par ruissellement et déconnectée du réseau hydrographique. Elles peuvent être situées sur des sources ou des rejets de nappes et dans ce cas-là ce sont en réalité des retenues en cours d'eau.
- Retenue en dérivation alimentée gravitairement, la déconnexion avec la rivière est rarement complète.
- Retenue en barrage située sur un cours d'eau.
- Retenue de substitution : Ouvrage de plus petite taille que la retenue de soutien d'étiage, généralement « mono-usage » (agriculture ou AEP), dont la fonction unique est de substituer tout ou partie des prélèvements en rivière ou nappe pour diminuer la pression exercée sur ces ressources. Le stockage doit s'effectuer en période de hautes eaux, pour limiter l'impact sur les écoulements des rivières et sur le remplissage des nappes en relation. Les prélèvements estivaux initialement autorisés en rivière ou en nappe sont effectués directement dans cette retenue.

**Réserve** : stockage de l'eau par pompage dans la rivière, déconnectée du réseau hydrographique, de type château d'eau.

**Réservoir / Retenue multiusage** : Ouvrage de stockage de taille moyenne ou grande dont la fonction principale est de réalimenter une rivière ou une partie de rivière. Cette réalimentation permet de compenser en partie ou en totalité les prélèvements à usage économique ou domestique, tout en maintenant un débit suffisant pour l'équilibre biologique de la rivière.

**Ripisylve** : Du latin ripa « rive » et sylve « forêt », elle représente l'ensemble des végétaux (herbacées, arbrisseaux, arbustes, lianes et arbres) qui se développent au bord des cours d'eau. Elle comprend : un boisement de berge ; une forêt alluviale (en zone naturelle d'épanchement des crues). Elle est le dernier lien entre milieu terrestre et aquatique.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** : établi sur le bassin de la Midouze pour la période 2012-2022, il précise le SDAGE et le PDM de manière plus spécifique et adaptée au territoire en fonction des grands enjeux identifiés et des objectifs fixés. Son entrée en révision a été approuvée par la CLE du 11 mars 2020.

**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** : établi sur le bassin Adour-Garonne pour la période 2010-2015, il est révisé tous les 6 ans et traduit au niveau du bassin Adour-Garonne les orientations de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.

**Seuil (barrage)** : ouvrage fixe ou mobile construit dans le lit mineur d'un cours d'eau et qui le barre en partie ou en totalité. Les seuils de pompage ont été créés spécifiquement pour pouvoir prélever l'eau dans une zone de retenue en amont, pour des besoins anthropiques (souvent agricoles).

**Substitution** : pratique qui permet de prélever l'eau dans le milieu hors période de tension pour la stocker dans une retenue utilisée en été et diminuer d'autant les prélèvements dans le milieu en période d'étiage.

**Zone de Répartition des Eaux (ZRE) :** Les ZRE sont des zones présentant une insuffisance chronique des ressources par rapport aux besoins. Elles peuvent concerner un bassin hydrologique ou un système aquifère. L'inscription en ZRE permet d'assurer une gestion fine et renforcée des demandes de prélèvement dans cette ressource et de prendre en compte les effets cumulés des autorisations individuelles. Cela implique que tout prélèvement supérieur ou égal à  $8\text{m}^3/\text{h}$  et au-delà de  $1000\text{m}^3/\text{an}$  dans la ressource concernée est soumis à autorisation (sauf exception). Les ZRE sont définies par le préfet coordonnateur de bassin par arrêté, puis le préfet de département constate ensuite la liste des communes concernées par arrêté.

## # INTRODUCTION

### Contexte du projet

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) vise à mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, reposant sur une approche globale de la ressource à l'échelle du bassin versant. Conformément à l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015, modifiée par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, le projet de territoire est un **engagement entre les acteurs de l'eau** permettant de mobiliser les outils qui permettront d'atteindre les volumes prélevables et donc de respecter une gestion quantitative équilibrée, en prenant également en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques.

Ces démarches reposent sur une **approche globale et co-construite** de la ressource en eau et ont pour objectif d'aboutir à un programme d'actions permettant **d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources** disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en préservant la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Midouze a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 janvier 2013 et est entré en révision lors de la CLE du 11 mars 2020. Le SAGE Midouze a pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin de la Midouze à travers 4 grands enjeux :

- La gestion quantitative,
- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- La gestion et la préservation des milieux,
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable, et ce dans la perspective de l'atteinte du bon état des eaux.

Par délibération institutionnelle en date du 4 novembre 2015, la CLE du SAGE Midouze a confié l'animation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Douze à l'Institution Adour, lancé officiellement au cours d'une réunion publique le 29 novembre 2021.

### Objectifs de la démarche

Afin de co-construire un programme d'actions visant à résorber ce déséquilibre quantitatif, tout en tenant compte des impacts du changement climatique, l'Institution Adour<sup>1</sup> a lancé un PTGE sur le territoire de la Douze. Ce PTGE couvre donc tout le bassin versant de la Douze, de sa source à Gazax-et-Baccarisse (32) jusqu'à la confluence avec le Midou à Mont-de-Marsan (40), y compris tous ses affluents. Ce qui représente une superficie de 1224 km<sup>2</sup>, comprenant 67 communes, 8 EPCI, à cheval sur deux régions.

Les actions du projet de territoire chercheront à satisfaire plusieurs enjeux : anticiper et s'adapter au changement climatique, atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation), améliorer la qualité des masses d'eau, participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels et approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.

<sup>1</sup> <https://www.institution-adour.fr/projet-de-territoire-douze/accueil.html>  
 PTGE du bassin versant de la Douze – Atelier multi-acteurs #2, 22 septembre 2022

Cette démarche est soumise à validation de la CLE du SAGE Midouze et repose sur une concertation très large auprès de tous les usagers et acteurs du bassin versant. Le PTGE se déroulera en quatre phases, dont le calendrier prévisionnel est sujet à évolutions :

- Phase 1 (→ fin 2022 / fin 2023) : **Etat des lieux et diagnostic** : Réunir les connaissances et réaliser les études nécessaires pour élaborer la suite de la démarche.
- Phase 2 (→ début 2024/ mi-2024) : **Définition d'orientations stratégiques** en s'appuyant sur l'état des lieux, enjeux, usages de la ressource en eau identifiés au préalable, afin de parvenir à un consensus entre les acteurs, pour répondre à ces enjeux et objectifs tout en gardant vision territoriale.
- Phase 3 (→ mi-2024 / fin 2025) : **Actions et analyses multicritères** : Selon une échelle d'ambition, élaboration d'actions sous forme de scénarios et analyses multicritères en tant qu'outil d'aide à la décision (OAD).
- Phase 4 (→ fin 2025 – mi 2026) : **Rédaction de fiches d'actions** avec définition de leurs modalités de mise en œuvre : indicateurs, maîtrise d'ouvrage, portage en partenariat, contenu, etc.

## Processus de concertation

La démarche de projet de territoire a été engagée avec une réelle volonté politique de concertation, de transparence, de respect et d'écoute des opinions de chaque partie. Cette démarche est ainsi basée sur les échanges avec tous les acteurs du bassin versant pour la construction et la validation d'un projet commun sur la gestion quantitative.

Pour une mise en œuvre efficace des principes de la concertation et du dialogue territorial, l'Institution Adour est appuyée par la SCOP Lisode. Lisode est donc chargé d'organiser le dialogue territorial tout au long de la démarche, notamment les ateliers de la concertation et les réunions publiques.

Par ailleurs, afin de s'assurer de la qualité et la neutralité de la mise en œuvre d'une démarche de concertation, l'Institution Adour a sollicité les services de l'Etat pour la nomination d'un garant de la concertation. Ainsi, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a nommé Madame Tonicello pour observer et suivre le processus d'élaboration du PTGE de la Douze. La garante veille à la mise en œuvre d'une démarche participative et de concertation, avec un travail collectif et objectif. Elle constitue un observateur externe, indépendant et impartial de la démarche du projet de territoire. Elle dispose d'une adresse courriel indépendante à laquelle toute remarque peut lui être envoyée : [ptge-douze@garant-cndp.fr](mailto:ptge-douze@garant-cndp.fr)

Son analyse du déroulement de la concertation autour de la phase d'élaboration du projet fera l'objet d'un rapport spécifique.

Au cours de cet atelier, la garante a ainsi tenu à préciser à l'ensemble des acteurs présents qu'ils pouvaient la joindre par téléphone (06 47 88 12 77), afin d'être entendus dans ce qu'ils ont à dire et s'ils souhaitent également en savoir plus sur « à quoi sert un garant sur un PTGE ».

## # ORGANISATION DE L'ATELIER

### Objectifs

Cet atelier avait pour objectifs de : i) **présenter les résultats des entretiens menés au cours de l'été**, avec un état des lieux des usages et des parties prenantes de la gestion de l'eau ; ii) **tirer les leçons de la gestion de la sécheresse 2022** dans la perspective de l'élaboration du PTGE ; iii) **présenter le processus de concertation détaillé et le schéma de gouvernance associé**.

### Déroulement

L'atelier s'est déroulé dans la matinée du jeudi 22 septembre 2022, à Mauvezin d'Armagnac, au cœur du territoire de la Douze. La matinée a été prévue de la façon suivante :

Heure / Durée	Activité
9h15	<b>Arrivée des participants</b>
9h30	<b>Introduction de l'atelier</b> et mot de bienvenue Présentation de l'agenda et des objectifs de l'atelier
9h45 (30 mn)	<b>Etat des lieux des parties prenantes et des usages</b> Présentation en plénière suivie d'une discussion
10h15 (1h)	<b>Retours d'expérience sur la gestion de la sécheresse 2022</b> Travail en sous-groupes et discussion en plénière
11h15	<i>Pause</i>
11h30 (45 mn)	<b>Présentation du processus de concertation détaillé et schéma de gouvernance</b> Présentation en plénière et réponse aux questions
12h15 (15 mn)	<b>Evaluation de l'atelier</b> Mot de clôture
12h30	<b>Fin de l'atelier</b>

### Participants

40 personnes ont participé à l'atelier, de 30 structures différentes. L'atelier a été facilité par Lisode et l'Institution Adour. La garante de la CNDP était également présente.

Prénom, Nom	Institution	Mail
Vincent LARSEN	Syndicat rivière SMD	s.midou.douze@institution-adour.fr
Antoine LEQUERTIER	Syndicat rivière SMD	antoine.lequertier@orange.fr
Michel CHANUT	SMBV Midour Douze	Michel.chanut32@orange.fr
Sylvain KARIMJOY	SMBV Midour Douze	Siab.midourdouze@orange.fr

Bernard KRUYNSKI	Mont-de-Marsan Agglomération	b.kruzynski@saintpierredumont.fr
Mathilde CHAUSSECOURTE	Mont de Marsan Agglomération	Mathilde.chaussecourte@montdemarsan-agglo.fr
Valérie LACOMBE-PIAMIAT	DDT 32	Valerie.lacombe-piamiat@gers-gouv.fr
Aline NOUGARO	Amis de la Terre 40	Aline.nougaro@orange.fr
Catherine LETACONOUX	Amis de la Terre 40	Catherine.letaconoux@orange.fr
Thierry BEREYZIAT	FDC40 / FDP40 / AAPPMA	thbereyziat@fdc40.fr
Wilfried LEPRAT	FD CUMA 32	wilfried.leprat@cuma.fr
François DERO	Chaîne Thermale du Soleil	Francois.dero@chainethermale.fr
Frédéric DELPECH	Chaîne Thermale du Soleil	Frederic.delpech@chainethermale.fr
Pierre CHATELAN	Coopérative les Aquaculteurs Landais	pchatelan@groupeaqualande.com
Bernard DUROURE	Comité Départemental de Canoë Kayak des Landes	Duroure1@wanadoo.fr
Rémi BEZIAT	SAS LA PONTE	rbeziat@hotmail.com
Jean JUNCA-BOURIE	AEAG	Jean.junca-bourie@eau-adour-garonne.fr
Patrick PONGE	SEPANSO	Patrick.ponge@gmail.com
Sophie HURTES	ADASEA 32	Sophie.hurtes@adasea.net
Régis LAPORTE	Commune de Cazaubon	agriculture@mairiecazaubon.fr
Pierre CAZERES	CCBA	cazeresespas@orange.fr
Bernard HAMEL	CCBA	Hamel-bernard@bbox.fr
Yan CHASSERIO	CD 40	Yan.chasserio@landes.fr
Quentin MAROT-DECEAN	ALPAD 40	Quentin.marot@alpad.fr animateur@alpad40.fr
Thierry BAQUE	CA 32	t.baque@gers.champagri.fr
Matthieu PLOUVIER	CA 32	Matthieu.plouvier@orange.fr
Luc REQUIER	VIVADOUR	Requier.luc@wanadoo.fr
Frédéric MARCATO	VIVADOUR	Frederic.marcato@vivadour.com
Luca QUITADAMO	VIVADOUR	Luca.quitadamo@vivadour.com
Gérald LEVASSEUR	Mairie Roquefort	urbanisme@roquefort40.fr
Paolo LESBORDES	Mairie Roquefort	
Alban SENEGAS	IRRIGADOUR	accueil@irrigadour.fr
Jean-Luc CAPES	IRRIGADOUR	
Nathalie ROUSSEAU	Agrobio 40, BNA	n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.fr
Annie PAVAN	Arbre et Paysage 32	a.pavan@ap32.fr

Hugues DE FAILLY	Arbre et Agriculture en Aquitaine	hfaily@gmail.com
Sabrina MEUNIER	PETR Pays d'Armagnac	energie@pays-armagnac.fr
Théo OOSTERLAKEN	MFR Aire sur Adour	Mfr.aire@mfr.asso.fr
Eric MONTEIL	ADAGE, EARL Elevage Mazère	Eric.monteil@gmail.com
Adrien BALEN	EARL BALEN	Adrien.balen@gmail.com
Philippe KINDTS	Bio du Gers	philapi@wanadoo.fr
Christian TOUHE-RUMEAU	FDC 32, technicien	touhe@fdc32.fr
Esmeralda TONICELLO	Garante CNDP	Esmeralda.tonicello@wanadoo.fr
Audrey BARBE	Lisode	Audrey.barbe@lisode.com
Rosine GOINEAU	Institution Adour	Pt.midour.douze@institution-adour.fr
Stéphane SIMON	Institution Adour	Stephane.simon@institution-adour.fr

## # RÉSULTATS OBTENUS

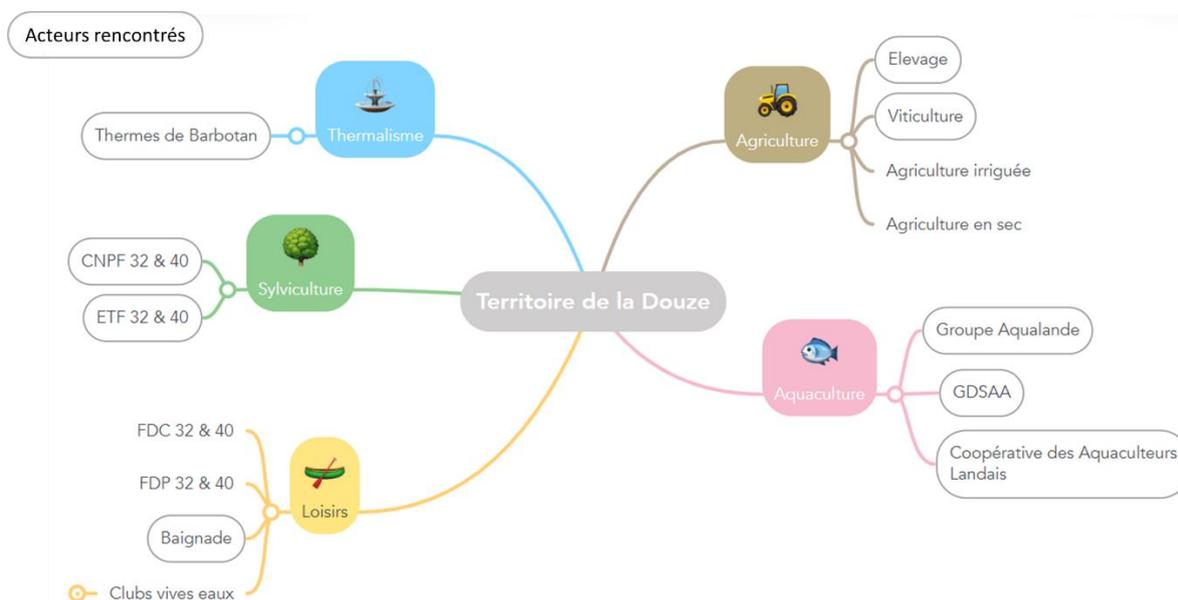
L'atelier a débuté par un mot de bienvenue, la présentation de l'agenda de l'atelier et un tour de table rapide.

### Etat des lieux des parties prenantes et des usages

Rosine Goineau et Stéphane Simon (Institution Adour) ont d'abord rappelé ce qu'est un PTGE, puis ont amené des éléments chiffrés sur l'été 2022. Cette présentation a ainsi indiqué la pluviométrie et les températures enregistrées sur l'été, avec une distinction sur la partie Landes et sur la partie Gers du bassin versant de la Douze, ainsi que des indicateurs de sécheresse / humidité des sols.

Ensuite, la présentation a permis de revenir sur ce qui s'est passé au cours de l'été en termes de soutien d'étiage sur la Douze et de l'effet d'avoir la quasi-totalité du territoire classé en « zone de répartition des eaux » (ZRE)<sup>2</sup>. Il a ainsi été bien précisé que le bassin versant de la Douze est caractérisé par deux zones bien distinctes en termes de gestion de l'eau : la Douze aval et la Douze amont. Si la Douze amont est un périmètre réalimenté (par les barrages gérés par l'Institution Adour), la Douze aval ne bénéficie pas de soutien d'étiage par ces retenues, et fonctionne donc quasi uniquement avec le débit naturel du cours d'eau et de la nappe d'accompagnement. Elle est ainsi considérée comme non réalimentée. Rappelons aussi que la Douze amont est caractérisée par des coteaux et un substrat imperméable, tandis que la Douze aval, sur le plateau des Landes, est plutôt plate sur un substrat très perméable.

La deuxième partie de la présentation s'est concentrée sur un bilan des entretiens menés au cours de l'été, auprès des acteurs identifiés et rencontrés, tel qu'indiqué dans le schéma suivant.



### Gestion de la sécheresse 2022, quelles leçons en tirer pour le PTGE ?

Les participants de l'atelier se sont ensuite regroupés, avec les personnes avec qui ils ont l'habitude de travailler et d'échanger. Chaque groupe a ensuite été invité à réfléchir sur la gestion de la sécheresse, afin de faire ressortir : 1 élément qui a bien fonctionné ; 1 élément qui n'a pas bien fonctionné ; 1 attente vis-à-vis de ce que

<sup>2</sup> Le glossaire rappelle les implications d'une classification en Zone de Répartition des Eaux.  
PTGE du bassin versant de la Douze – Atelier multi-acteurs #2, 22 septembre 2022

le PTGE pourrait améliorer lors de futures sécheresses ; 1 crainte vis-à-vis de ce que le PTGE risquerait d'amener lors de futures sécheresses.

Ce qui a bien fonctionné	Ce qui n'a pas bien fonctionné
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation pour les lâchers (axes réalimentés)</li> <li>• Veille efficace (réunions hebdomadaires) → comité de gestion</li> <li>• Communication efficace de l'Etat concernant les directives</li> <li>• Chaque acteur connaît son activité et s'est adapté à la crise</li> <li>• La pluie / la pluviométrie, la réalimentation*</li> <li>• Bonne gestion des plans d'eau (niveau d'eau) de Tailluret et Saint-Jean pour le milieu (pour éviter la mortalité de la faune s'y trouvant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de certains acteurs au comité sécheresse</li> <li>• Conserver de l'eau pour les cultures tardives et contractuelles</li> <li>• Plus de réactivité sur des problématiques ponctuelles</li> <li>• L'arrêt de la réalimentation</li> <li>• Manque d'eau pour tous les usages, gestion contrainte</li> <li>• Manque de solutions alternatives si l'existant est en péril</li> </ul>

\* dans le sens du stockage de l'eau de pluie pendant l'hiver et de son utilisation pour de la réalimentation (commentaire précisé pendant la discussion)

Ce que le PTGE pourrait améliorer / 1 attente	Ce que le PTGE pourrait « dégrader » / 1 crainte
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du réseau / matériel d'irrigation (cf. dossier France AgriMer ou autres)</li> <li>• Gestion raisonnée</li> <li>• Maintenir un tissu agricole viable</li> <li>• Accompagner l'évolution des pratiques agricoles (augmenter les réserves (sol, ...), changement de cultures (sorgho, ...), baisse des phyto, augmentation de la qualité des réseaux d'irrigation et gestion)</li> <li>• Mettre des moyens sur les alternatives (REUT, réhausse des barrages, ...)</li> <li>• La quantité d'eau dispo en sortie d'hiver doit être augmentée pour lisser l'irrégularité des pluies</li> <li>• Sécuriser la ressource de manière pluriannuelle</li> <li>• Améliorer la gestion débitimétrique / la distribution</li> <li>• Améliorer le temps de transfert</li> <li>• Axer des actions sur la sobriété (tous usages)</li> <li>• Mieux appréhender les besoins globaux, en quantité et en qualité, de la zone (économique, naturel, usagers, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crainte que certains usagers prennent le dessus sur d'autres</li> <li>• Crainte de non entente entre les acteurs et de privilégier une activité par rapport aux autres</li> <li>• Attention à la lourdeur administrative</li> <li>• Quantité limitée / gestion raisonnée</li> <li>• Pas de nouveaux irrigants (chez les nouveaux installés)</li> <li>• La raison (pas un manque d'eau, mais une mauvaise répartition dans l'année)</li> </ul>

Les cartons proposés par les différents groupes sont restitués dans les tableaux précédents, et on retrouve la photo du panneau réalisé au cours de l'atelier en annexe. Certains cartons ont nécessité des précisions. Les participants ont ensuite souhaité réagir de façon plus générale, ces réactions sont inscrites sur les cartons blancs (cf. photo) et sont indiqués ci-dessous :

- Recréer des réserves en eau inclus les réserves en eau des sols

- Comment avoir une solidarité entre tous les usages ? (avec des zones aussi différentes en termes d'accès à l'eau)
- Différence dans les réunions de concertation pour la gestion du soutien d'étiage entre les zones réalimentées et les zones non-réalimentées
- Malgré la sécheresse et la canicule, pas de contraintes sur l'eau potable
- Besoin de gestion de l'eau potable à l'amont (sécheresses consécutives)
- Attention au financement des actions : auto-financement en partie ?

Sur la question du financement des actions, l'Institution Adour a pris le temps d'apporter des précisions au cours de la discussion. Ces précisions sont détaillées en suivant. Tout d'abord, la présence des financeurs aux ateliers est primordiale lorsqu'on en arrive au choix des actions à mettre en œuvre. S'il existe déjà un certain nombre de financements, il faut aussi pouvoir appréhender la capacité des financeurs à mobiliser des moyens qui jusque-là, n'auraient pas été identifiés ou fléchés pour la mise en œuvre des actions issues du PTGE, en accord avec les souhaits des acteurs pour leur territoire au travers de ce projet.

De la même façon que pour le PTGE du Midour, les financeurs principaux ont été sollicités dès le démarrage du PTGE de la Douze, afin qu'ils puissent être associés à la gouvernance tout au long de la démarche. Malheureusement, dans le cas du Midour, certains organismes n'ont à ce jour pas fait évoluer suffisamment leur offre de financement, avec pour conséquence une réduction du champ des possibles par rapport aux actions initialement validées collectivement par le projet Midour. Le concours de tous est nécessaire pour assurer la faisabilité des actions car les niveaux de subventions issues de chaque partenaire peuvent alors se compléter, limitant au maximum l'auto-financement du reste à charge par des structures disposant de moyens plus modestes.

Pour revenir à la discussion au cours de l'atelier, il semblerait que globalement, le dialogue entre les acteurs ait plutôt bien fonctionné, là où il a été mis en place, et certains ont souligné le fait que la gestion avait permis de mieux prendre en compte les milieux naturels (par rapport à la sécheresse de 2003). Si l'absence de certains acteurs a été soulevée comme un problème, plusieurs groupes ont souligné le manque d'alternatives (lorsqu'il n'y a pas assez d'eau) et de réactivité pour certaines cultures.

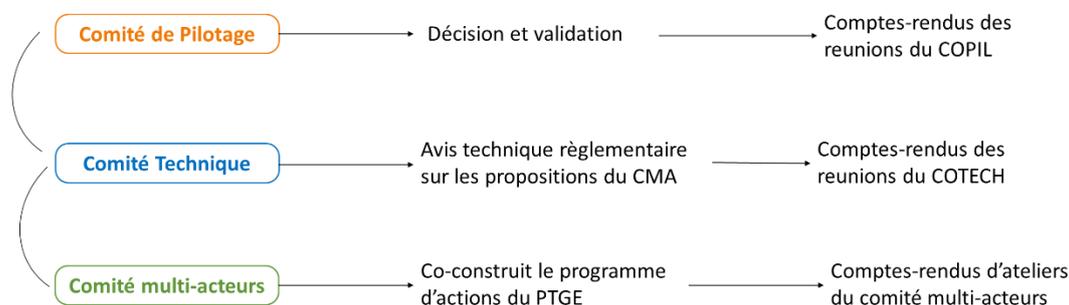
Les attentes exprimées vis-à-vis de ce PTGE concernent pour beaucoup des solutions techniques, ainsi que de l'accompagnement au changement de pratiques et une meilleure connaissance et prise en compte des besoins globaux. Quant à elles, les craintes formulées pointent le risque de déséquilibre entre les différents usages, avec le risque que cela se fasse à l'avantage de certains, et que la répartition de l'eau en favorise certains.

## Présentation du processus de concertation et du schéma de gouvernance

La matinée s'est terminée par une proposition détaillée du schéma de gouvernance et de la répartition des acteurs dans ce schéma de gouvernance. Les interactions et la mobilisation de ces instances ont été globalement présentées sur les quatre phases du PTGE, avec des détails apportés spécifiquement sur la première phase.

Les diapos clés de cette présentation sont indiquées en suivant.

## Trois instances principales et complémentaires



## ... et d'autres espaces de dialogue

- Des **réunions publiques**, ouvertes largement, que ce soit à destination des citoyens, qu'à destination d'autres acteurs déjà identifiés (MFR Aire sur Adour, lycée agricole, etc.)
- Un **panel de citoyens**, qui se regroupera au cours de 3 ateliers sur la démarche, pour apporter un éclairage citoyen sur le PTGE.

## Le comité multi-acteurs, instance de co-construction

### Comité multi-acteurs

#### 1. Les **usagers directs**

Sont au cœur de la co-construction du PTGE, ils vont élaborer ensemble les propositions d'action du PTGE

#### 2. Les **personnes ressources**

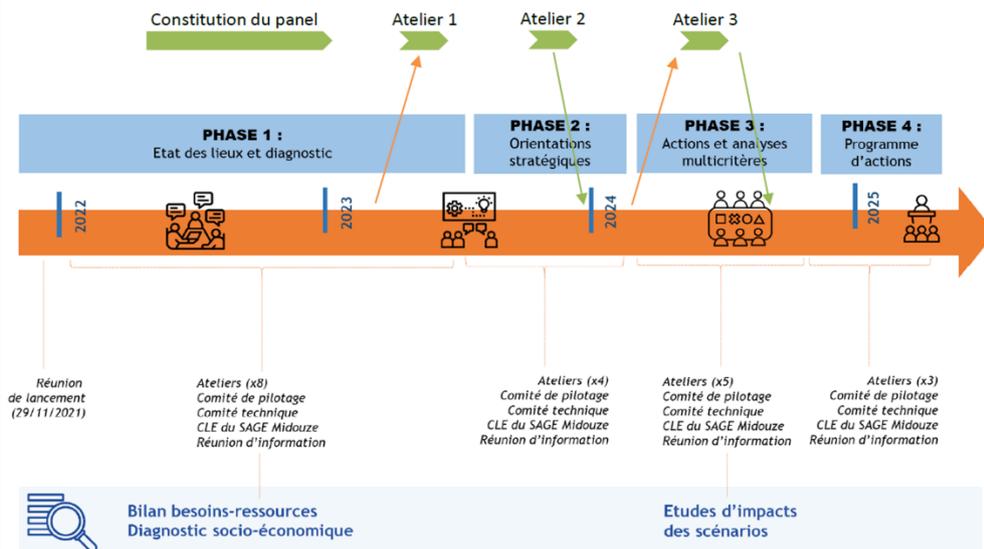
= techniciens des structures citées  
Apportent un éclairage technique aux usagers directs

#### 3. Les **observateurs**

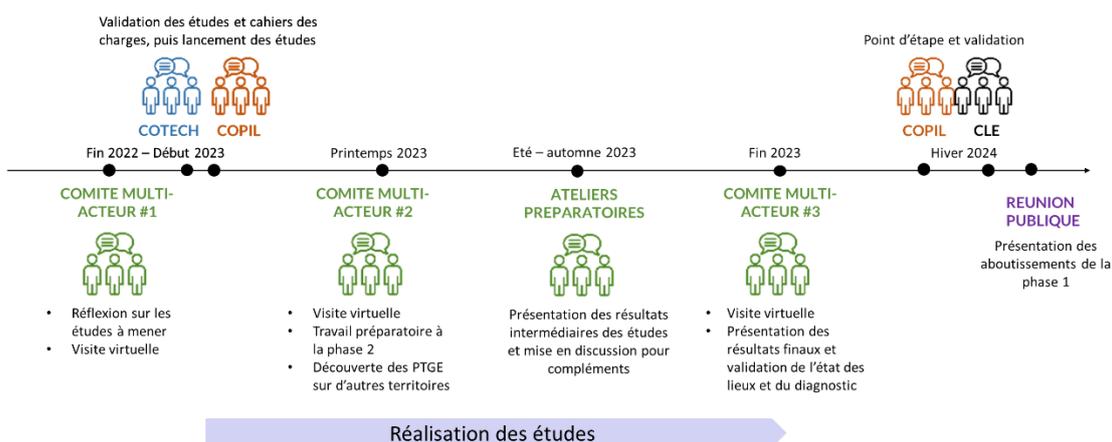
Rôle d'observateur

Dans cette proposition, les usagers directs du comité multi-acteurs et les observateurs seront systématiquement invités. Les personnes ressources seront mobilisées de façon variable, et selon les besoins, afin d'apporter l'éclairage technique nécessaire au groupe d'usagers.

## Processus global de co-construction



## Processus détaillé de co-construction du diagnostic (phase 1)



La présentation a soulevé plusieurs commentaires et réactions, concernant la composition du comité multi-acteurs, du rôle des personnes ressources et de la composition du COPIL. Plusieurs suggestions ont ainsi été faites :

- Pour la composition du comité multi-acteurs, intégrer : le tourisme, la Commune de Cazaubon, les caves coopératives (certains ont notamment reçu des demandes de nouveaux irrigants), et inviter un député ? sénateur ?
- Concernant les personnes ressources du comité multi-acteurs : GDSAA et des spécialistes du climat
- Sur la composition du COPIL, suggestion d'intégrer les acteurs économiques comme Vivadour et Maïsadour

Suite à cet atelier, la **composition de ces différents groupes va être finalisée** et les prochains ateliers concerneront donc spécifiquement certains groupes d'acteurs.

## Conclusion

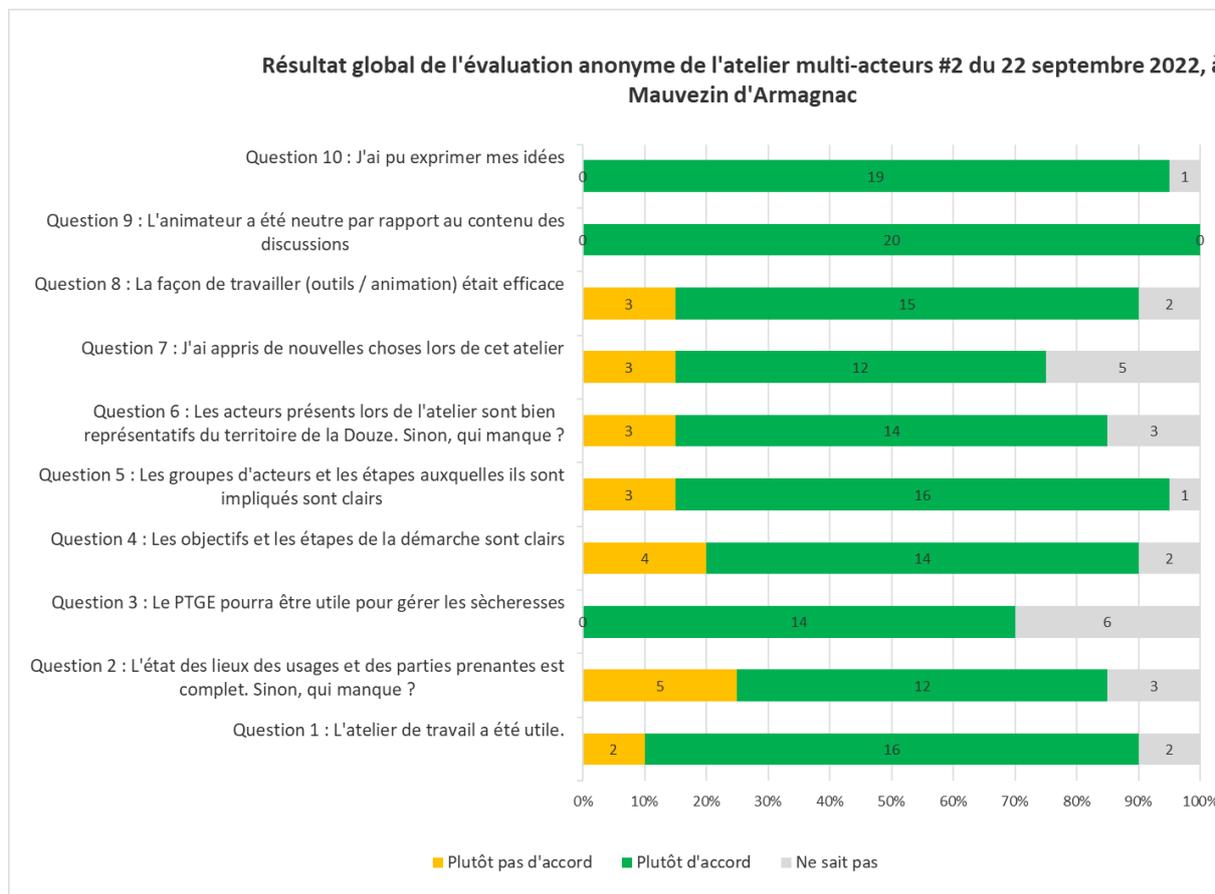
De ce deuxième atelier il ressort que les entretiens effectués cet été ont permis de mieux cerner le rapport à l'eau des acteurs rencontrés. Ce n'est qu'un premier éclairage à compléter, comme remarqué au cours de l'atelier, notamment pour le secteur de la viticulture, pour avoir un état des lieux du territoire le plus exhaustif possible.

La composition des groupes participants à la co-construction du projet a été définie et proposée, elle reste à peaufiner selon les observations recueillies mais les rôles de chacun sont désormais précisés. Il reste à identifier un groupe d'agriculteurs représentant au mieux les différents types d'exploitations agricoles du territoire.

Les discussions ont fait émerger plusieurs constats ou ressentis et ont fait émerger des propositions au regard de ce que pourrait apporter un PTGE dans le contexte particulier de l'été qui vient de passer, ainsi que le besoin d'apporter des données chiffrées pour abonder au diagnostic du territoire et pouvoir discuter en s'appuyant sur des éléments propres à ce territoire. La faible présence d'élus et de certains partenaires institutionnels a été soulignée, mais cela n'a pas empêché les participants présents d'exprimer les principales attentes vis-à-vis de ce PTGE.

## # EVALUATION DE L'ATELIER

A l'issue de l'atelier, un questionnaire d'évaluation anonyme a été distribué pour recueillir la perception des participants sur le déroulement de l'atelier. Cette démarche est entreprise dans une optique de suivi et d'amélioration continue de la démarche. Elle permettra en outre de restituer la qualité de la démarche de concertation entreprise pour le PTGE du bassin versant de la Douze. 20 réponses ont été obtenues.



Les participants semblent globalement satisfaits de l'atelier, la majeure partie des participants ayant trouvé l'atelier de travail utile. Tous les participants sont d'accord sur le fait que l'animateur a été neutre par rapport au contenu des discussions (question 9), et presque tous sont d'accord sur le fait qu'ils ont pu exprimer leurs idées (question 10). Aussi, 14 participants sur 20 (soit 70%) sont plutôt d'accord sur le fait que le PTGE pourra être utile pour gérer les sécheresses.

Les questions 2, 4, 5 et 6 (état des lieux et usages complet, clarté des objectifs et des étapes de la démarche, clarté des groupes d'acteurs mobilisés, représentativité des acteurs présents) sont celles ayant suscité le plus de désaccord et de réponses « ne sait pas », même si les réponses « plutôt d'accord » concernent au moins 12 participants sur 20, soit au moins 60% des réponses.

Les commentaires individuels des participants sont présentés ci-dessous.

### Question 2 : L'état des lieux des usages et des parties prenantes est complet. Sinon, qui manque ?

- Caves et unités agroalimentaires
- Elus locaux
- Les consommateurs

- à vérifier quand même
- Besoin d'augmenter les connaissances sur le cycle de l'eau (en général) avec un focus sur l'agriculture et sur la forêt
- Citoyens
- Métriques sur les usages / secteurs d'activités / saison

Question 3 : Le PTGE pourra être utile pour gérer les sécheresses

- S'il est vite mis en œuvre
- Impression que la seule solution de faire une retenue d'eau sera mise en avant par les acteurs de l'eau
- Peut-être
- Tout dépend de ses conclusions

Question 5 : Les groupes d'acteurs et les étapes auxquelles ils sont impliqués sont clairs

- Rôle du comité de construction, compo du copil
- Que les élus soient dans le groupe co-acteur est une bonne idée

Question 6 : Les acteurs présents lors de l'atelier sont bien représentatifs du territoire de la Douze. Sinon, qui manque ?

- Cave viti
- Si l'administration suit derrière
- ?
- Députés, sénateurs, communauté de communes landes d'armagnac
- Eleveurs

Question 7 : J'ai appris de nouvelles choses lors de cet atelier

- Au plan général : non, sur le territoire : oui
- Qu'il allait falloir du temps

Question 8 : La façon de travailler (outils / animation) était efficace

- Besoin d'augmenter les connaissances sur le cycle de l'eau (en général) avec un focus sur l'agriculture et sur la forêt

Question 9 : L'animateur a été neutre par rapport au contenu des discussions

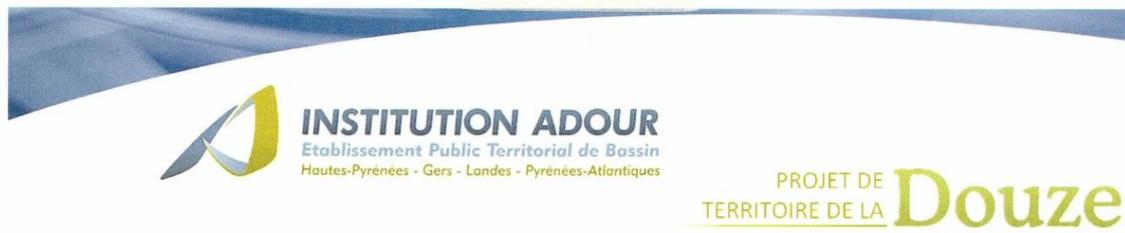
- Sous forme de conférence (?)

Recommandations :

- Lancer au plus vite les études éco / hydrauliques
- Eviter les prises de paroles de façon récurrentes de quelques usagers qui se renvoient la balle pour maintenir un statut quo sur la consommation (ou ses priorités)
- Continuez
- Bien se projeter à moyen / long terme. Attention à ne pas prendre des actions pour pérenniser un usage passé et sans avenir (ou pas)
- Il faut des métriques : qui utilise l'eau, où, quand, pour quelle destination, quel impact de ses activités ?

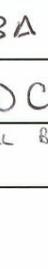
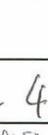
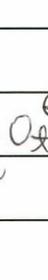
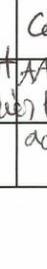
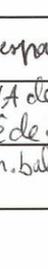
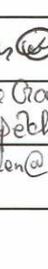
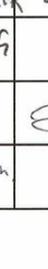
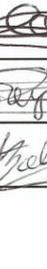
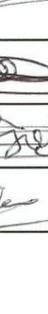


## # ANNEXE 2. FEUILLE DE PRÉSENCE



### Atelier n° 2 - 22 septembre 2022

Projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Douze

Nom prénom	Structure	Mail	Signature
Aline Nougaro	AT LANDES	aline.nougaro@orange.fr	
Catherine LETACONOUX	AT LANDES	Catherine.letaconoux@orange.fr	
Valérie LACOMBE-PIANIAT	DDT 32	valerie.lacombe-pianiat@gers.gouv.fr	
PILOUVIER Mathieu	CA 32	mathieu.pilouvier@orange.fr	
BAQUÉ Thierry	CA 32	t.baque@gen.chambryri.fr	
LEPRAT Wilfried	FIDEMA 32	wilfried.leprat@cum.fr	
LAFORTE Régis	commune CARAYBOU	agriculteur@mairiecaraybou.fr	
REQUIER LUC	VIVADOUR	requier.luc@wanadoo.fr	
MARCATO Frédéric	"	fredERIC.MARCATO@vivadoir.com	
QUITADAMO Luca	"	luca.quitadamo@vivadoir.com	
BUZINSKI Ahmad	MAIRIE DE MARSAN ACCLOREMENT	b.buzinski@wanadoo.fr	
DUROURE Bernard	Comité Départemental de Convoi Kayak 40	duroure1@wanadoo.fr	
HAMEL Bernard	CCBA	HAMEL-BERNARD@BBX.FR	
CAZÈRES Pierre	CCBA	Cazeresp@orange.fr	
BEREZAT Thierry	FDC 40 APT APPMA de Créalvet Fédé de pêche 40	thierry.berizat@wanadoo.fr	
BALEN Adrien	EARL BALEN	adrien.balen@gmail.com	

**Atelier n° 2 - 22 septembre 2022**

Projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Douze

Nom prénom	Structure	Mail	Signature
SENEGAS Alban	IER'GADOUR	aecemil@imgedour.fr	
LEVASSIER Gérard	Yaire ROQUEFORT	urbanisme@roquefort40.fr	
LEFEBVRE DES PACHES	" "		
Manat-Ducem <sup>Quinn</sup>	ALPADLO	animatzen@alpadlo.fr	
ROUSSEAU <sup>Abel</sup>	AGRO BIO 40/BNA	n.raisseau40@bionorddequatre.fr	
CHASSERIO Yan	cd40	Yan.chassier@landes.fr	
KINIBIS Philippe	"Bio du Gers"	phil@kinibis.com	
TOUHE-RUYAN <sup>Christien</sup>	Technicien Fbc 32	mescier@crcego.fr	
de Taillez <sup>Hugues</sup>	ARBRE AGRICULTURE AQUITAINE	hfaulley@gmail.com	
Julien Bernard et Julie Rabe	Excusé		



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE  
TERRITOIRE DE LA **Douze**

**Atelier n°2 - 22 septembre 2022**

Projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Douze

Nom prénom	Structure	Mail	Signature
ERIC MONTBIL	ABAE EARL ELEVAGE MAZERE	ERIC.MONTBIL@GMAIL.COM	
OSTERZA KRAJ - HES	MFR Aire (Adour)	mfr.aire@mfr.esa.fr	
Jean JUNCA-Baptiste	AERG		
LESQUETTES Fabrice	Douze Tidoize		
PONGE Patrick	SEPARSO Landes	patrick.ponge@gmail.com	
HURTES Sophie	AD ASEA 32	sophie.hurtet@adasea.net	
CHATELAN Pierre	Coop les Aquaculteurs Landais	pchatekan@groupe aqualandes.ca	
CHAUSSECOURTE Nathilde	MONT DE MARSAN AGGLOMERATION	mathilde.chaussecourte @montdemarsan-agglo.fr	
DUPUY Sandra	Domaine Tautavel	s.dupuy@tautavel.com	
LARSON Vincent	SMA		
KARIMBOY Sylvain	SIBU Midou - Douze	siab.midou.douze@orange.fr	
Pepch Frédéric	Chambre thématique du Sief	fredric.pepch@chambrethe.mah.fr	
DEBO François	Chambre thématique du Sief	francois.debo@chambrethe.mah.fr	
PAVAN Annie	AP32	a.pavan@ap32.fr	
NEUNIER Sabine	PETR Pays Magnac	energie@pays-magnac.fr	



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

## ATELIER 2

PROJET DE  
TERRITOIRE DE LA

# Douze

**22 SEPTEMBRE 2022**  
**MAUVEZIN D'ARMAGNAC**



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Créé par les 4 Départements du bassin de l'Adour en 1978, l'IA lance officiellement l'élaboration du *Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)* de la Douze, au titre de **structure animatrice**, le 29 novembre 2021.



Émergeant de l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015 et précisé par la nouvelle instruction du Gouvernement du 7 mai 2019, les PTGE sont des **outils de planification concertée** portant sur l'ensemble des usages de l'eau sur un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, activités récréatives...).

L'eau est utile et précieuse pour l'ensemble de notre économie et pour le bon fonctionnement de nos milieux naturels ; seule une approche concertée et intégrant dans les calculs l'ensemble des usages dans le respect de ce que la ressource peut nous offrir nous permettra de progresser.

# PROJET DE TERRITOIRE DE LA **Douze**



# PROJET DE TERRITOIRE DE LA Douze

L'outil PTGE :



- C'est quoi ? Une démarche de **concertation**



- Avec qui ? L'ensemble des **usagers** d'un **territoire** (eau potable, agriculture, pisciculture, pêche, énergie, industrie, usages récréatifs, ...)



- Pour quoi faire ? **Co-construire** un plan d'actions permettant d'atteindre, dans la durée, un **équilibre entre besoins et ressources disponibles** tout en **respectant les milieux aquatiques** et en **intégrant les effets du changement climatique**.



## Concilier la ressource en eau disponible aux usages locaux



---

## S'adapter et anticiper les effets du changement climatique



## Retour sur la saison météo

### LANDES



- En considérant la saison agricole en cours (1<sup>er</sup> mars – 4 sept.) le déficit est de l'ordre de 40 à 50 %. Avec 269 mm enregistrés en moyenne sur le département depuis le mois de mars, c'est à ce jour la **saison agricole (saison partielle) la plus sèche depuis 1960.**
- Le trimestre (Juin-Juillet-Aout) est le 3<sup>ème</sup> plus sec des 60 dernières années, après 1986 et 1962.
- Mai : 2<sup>ème</sup> mois de mai le plus sec depuis 1960
- Juillet le plus sec enregistré depuis 1959, avec 5mm de pluvio. moy.

### GERS

- Entre septembre 2021 et juillet 2022 : **9 mois sur 11 en déficit pluviométrique** par rapport à la normale.
- Mai le plus sec enregistré depuis 1960, déficit pluviométrique 63% par rapport à la normale.
- Juillet le plus sec enregistré depuis 1960, déficit pluviométrique 80% par rapport à la normale.



- Le trimestre (Juin-Juillet-Aout) est le 2<sup>ème</sup> été le plus chaud, derrière 2003. On a relevé (hors littoral) 22 à 25 jours où la température maximale a dépassé 35°C.
- Mai : très sec et très chaud 2<sup>ème</sup> mois de mai le plus sec depuis 1960 ; nouveau record mensuel pour les T°C max

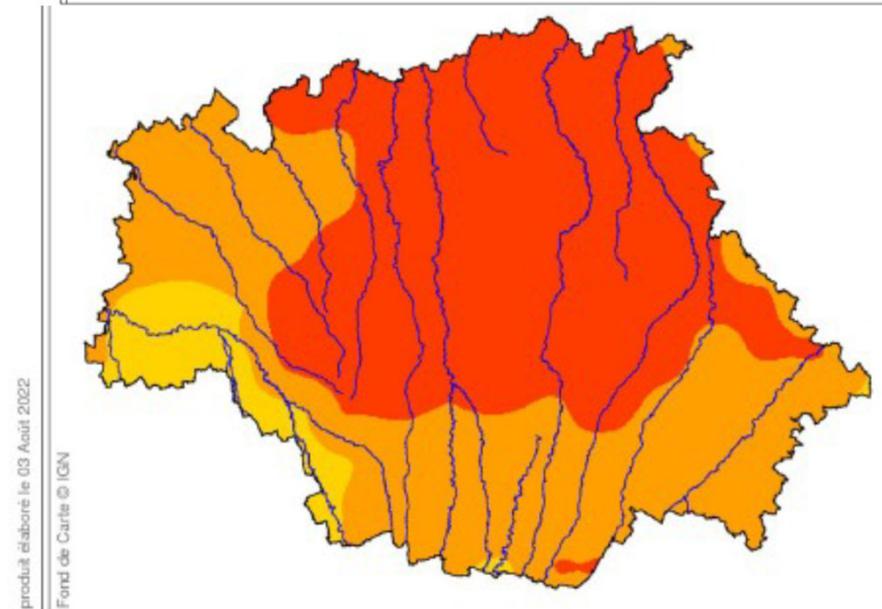
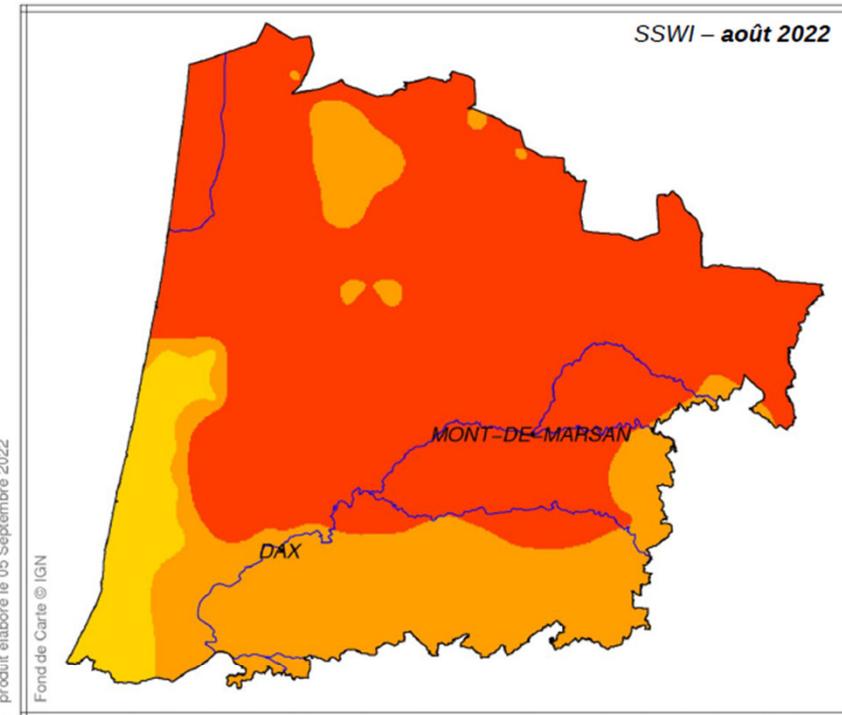
- Depuis février 2022, T° moy mensuelle plus élevée que la normale (sauf avril).
- Mai : record par rapport à la normale
- Juin : 2<sup>ème</sup> le plus chaud depuis 1960, après 2003, anomalie +2,6°C.
- Juillet 3<sup>ème</sup> le plus chaud après 2006 et 2013, anomalie +2,5°C

## Retour sur la saison météo

### Indicateur d'humidité/sécheresse des sols (SSWI)

Depuis fin juillet, malgré quelques modestes réhydratations, l'humidité des sols superficiels (hors irrigation) **reste au niveau des records de sécheresse**, par moments encore plus bas que le record absolu de l'été 2005 ; depuis mi-juillet, bien en-deçà du décennal sec.

Sur la majeure partie des départements du Gers et des Landes, les sols sont qualifiés de « extrêmement sec » (durée de retour supérieure à 25 ans) à « très sec » (durée de retour 10 à 25 ans).



Cartes SSWI Aout (40) et Juillet (32) - Météo France

## Soutien d'été 2022 sur la Douze

- Territoire en déséquilibre quantitatif : besoins > ressources → définition d'une « zone de répartition des eaux » (ZRE)

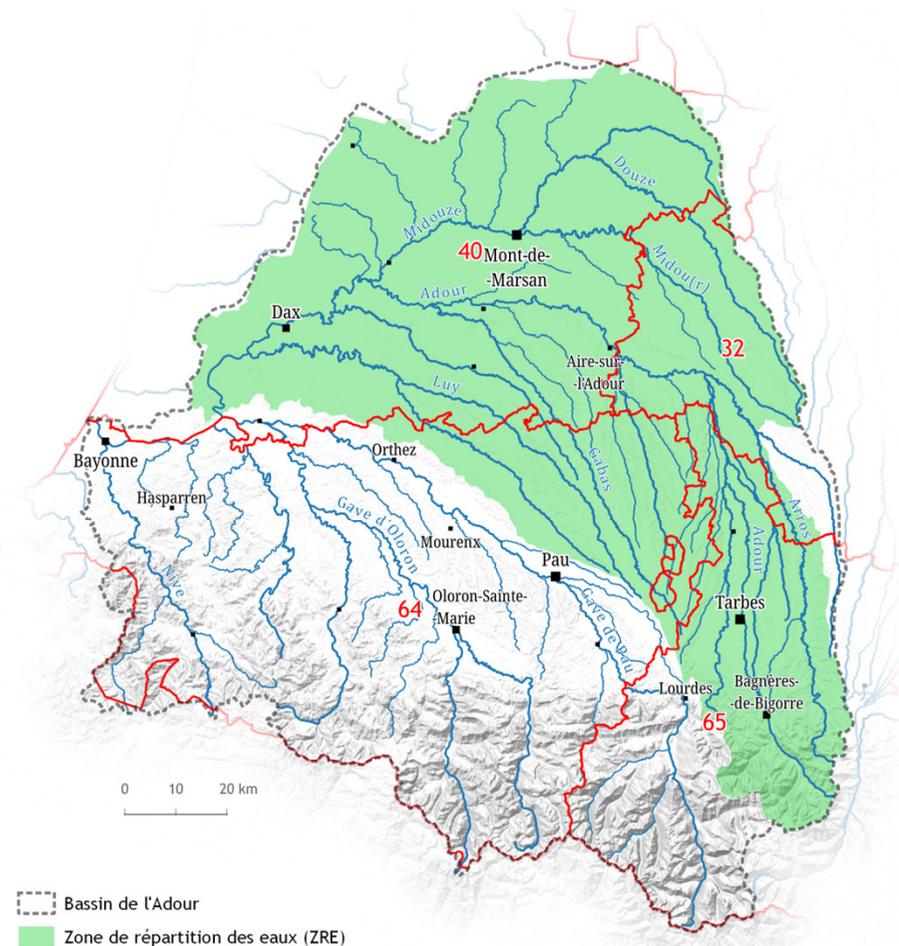
### SÉCHERESSE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ALERTE

Seuils de déclenchement définis par les préfets.  
Pour une durée limitée et un périmètre déterminé.

	<p><b>Crise</b> Arrêt total des prélèvements non-prioritaires, y compris agricoles. Seuls les prélèvements pour l'eau potable, la santé, la sécurité civile et la salubrité sont autorisés.</p>
	<p><b>Alerte renforcée</b> Réduction de plus de 50% des prélèvements d'eau à usage agricole. Renforcement des limitations ou interdictions de certains prélèvements non-prioritaires.</p>
	<p><b>Alerte</b> Réduction de moins de 50% des prélèvements d'eau à usage agricole. Restrictions concernant l'arrosage des espaces verts ou les lavages de voiture.</p>
	<p><b>Vigilance</b> Particuliers et professionnels sont incités à faire des économies d'eau.</p>

Source: Propluvia

VISACTU



Sources : IGN, Irrigadour, European Union Copernicus  
Institution Adour 2022

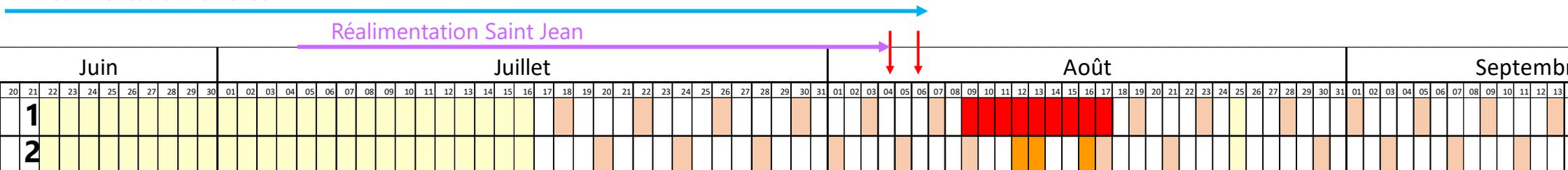
- **Cadre réglementaire de la gestion débilimétrique :**  
Arrêté interpréfectoral dérogatoire sur la Douze et le Midour  
Double valeur de gestion depuis 2014, renouvelé chaque année.

# Soutien d'étiage 2022 sur la Douze

Niveaux de restrictions selon les arrêtés pris **dans les Landes** :

Vigilance
Alerte : tour d'eau 1/4 jours
Alerte renforcée : tour d'eau 2/4 jours
Crise : arrêt total

Réalimentation Tailluret



1. Secteur 4B (Douze) Douze *réalimenté jusqu'à St Justin*
2. Secteur 4D (Douze) Douze Estampon *non réalimenté*

Dates clés sur le secteur 4B de la Douze, axe réalimenté :

Principales dates et débits (en l/s)				
Douze	St Jean →		Tailluret →	
	dates	débits	dates	débits
début réalimentation	04-juil	297	17-juin	72
débit max lâché	20-juil	667	31-juil.	314
débit mesuré à ...	Cazaubon 23 juill	101	St Justin 1er aout	148
→ arrêt réalimentation	<b>4 aout</b>		<b>6 aout</b>	

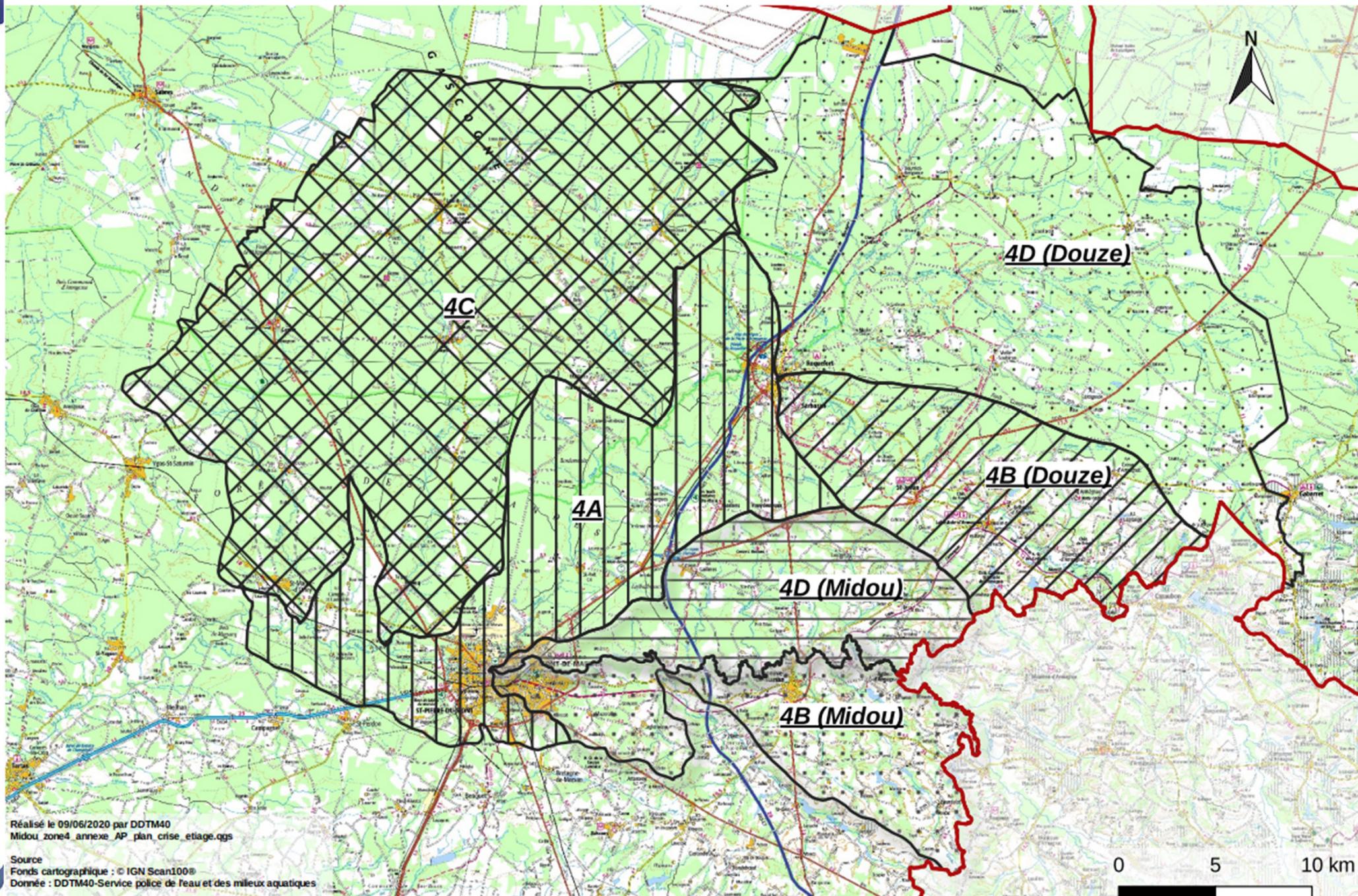
## Stratégie gestion:

### Dans le Gers :

- Commissions de gestion du juin-juillet, nombreux points visio.
- Compte tenu faible stock de départ :
  1. démarrage réalimentation retardé au maximum
  2. pas de tour d'eau ni fenêtre de lâchers pour meilleure efficience
- Interdiction des prélèvements à partir du 6/08 suite à l'arrêt de la réalimentation.



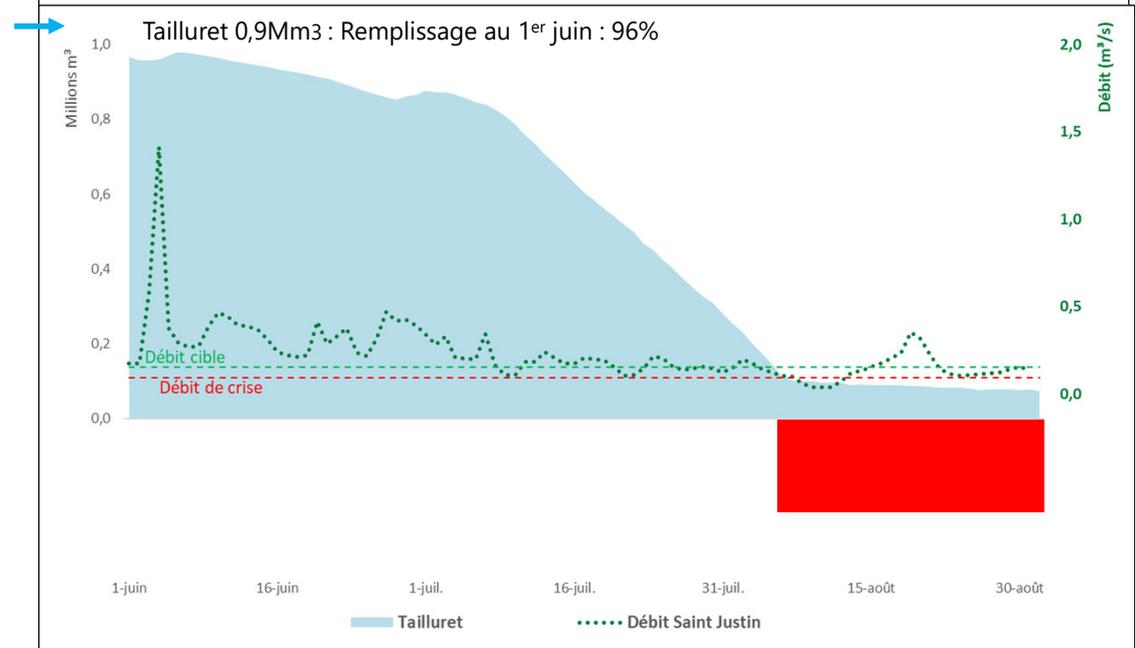
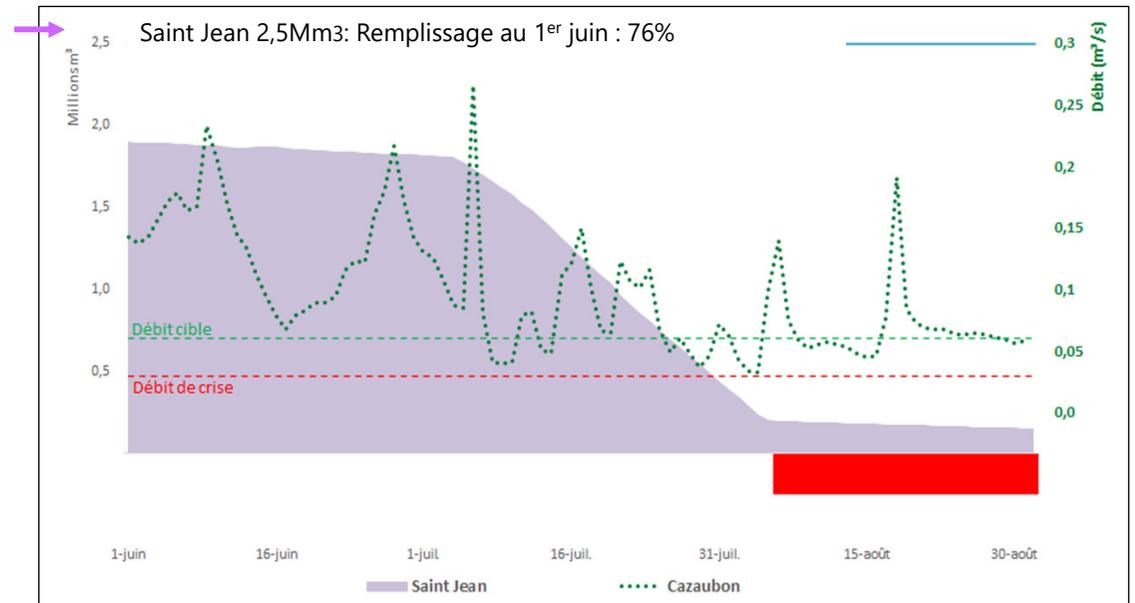
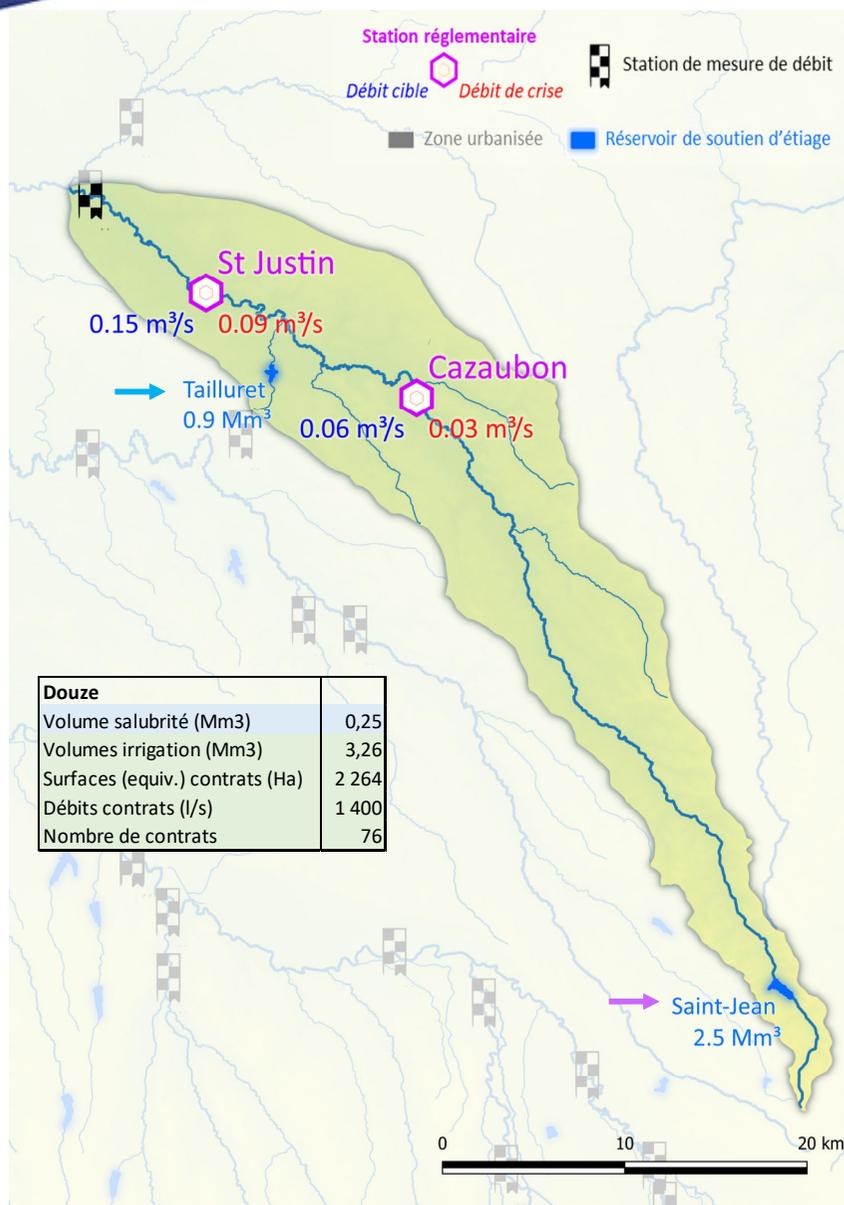
# Annexe de l'arrêté préfectoral fixant le plan de crise sur le bassin de l'Adour en période d'étiage Découpage de la zone 4 en secteurs A-B-C-D



Réalisé le 09/06/2020 par DDTM40  
Midou zone4 annexe AP plan crise etiage.qgs

Source  
Fonds cartographique : © IGN Scan100®  
Donnée : DDTM40-Service police de l'eau et des milieux aquatiques

## Le bassin réalimenté de la Douze (secteur 4B + Douze gersoise)



## **Entretiens réalisés**

---

A l'issue du premier atelier, des acteurs absents ont été identifiés.

Certains avaient déjà été contactés et ont été sollicités à nouveau, d'autres ont été contactés pour rejoindre la démarche et parfois rencontrés.

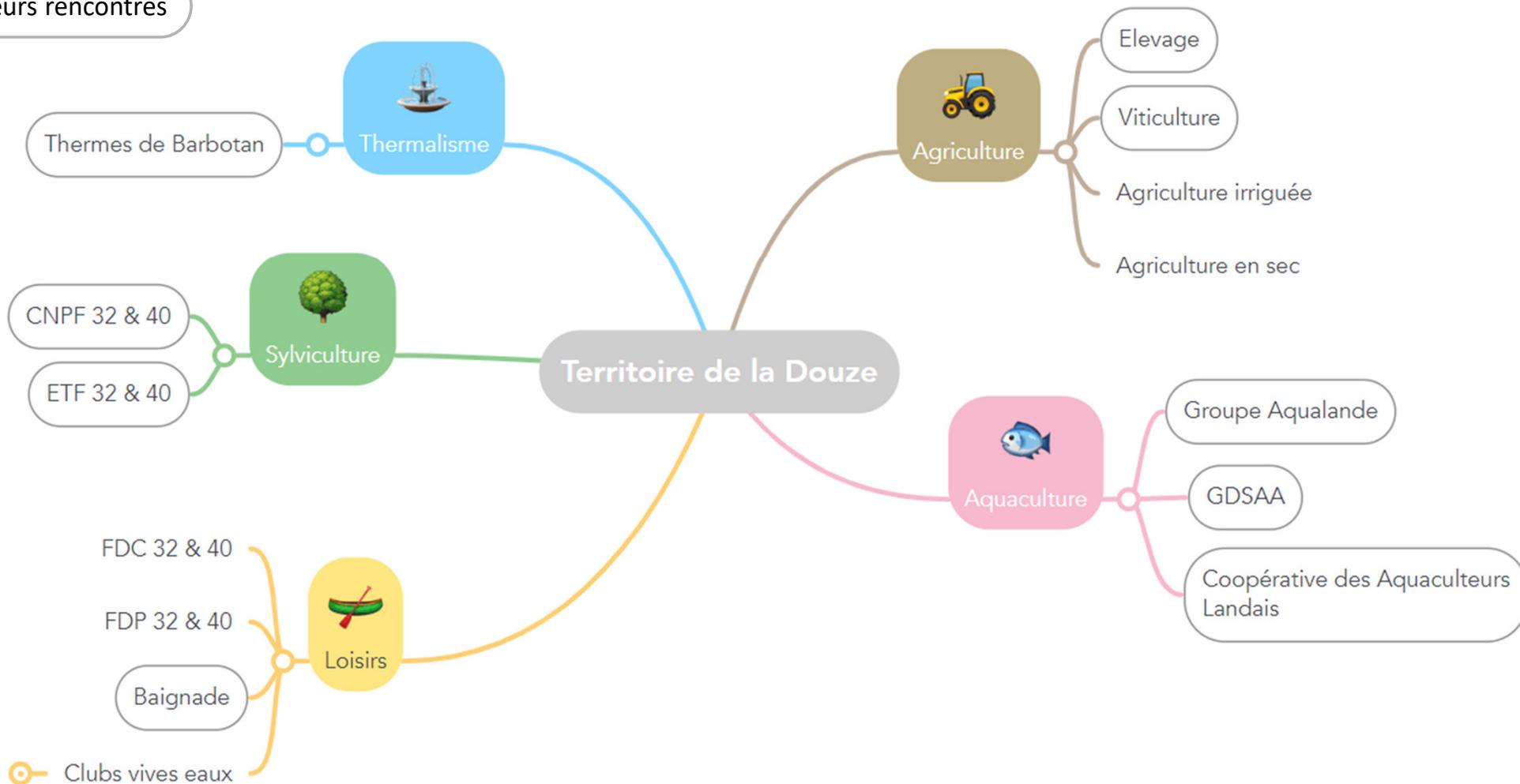
- Stade montois canoë / comité départemental de canoë-kayak des landes
- ETF (Entrepreneurs de Travaux Forestiers)
- FDC32 (Fédération de Chasse du Gers)
- LEADER (Liaison Entre Acteurs de Développement de l'Économie Rurale) Pôle de Haute Lande

D'autres ont indiqué ne pas être concernés par la démarche, comme la DFCI, qui suivra uniquement les comptes rendus.



## Usages directs répertoriés sur le territoire

Acteurs rencontrés



## Entretiens réalisés durant l'été

---

<i>Usage</i>	<i>Acteur</i>
Sylviculture	1. CNPF
Sylviculture	2. EDT Occitanie
Aquaculture	3. Groupe Aqualande accompagné du GDSAA et de SAS LA PONTE
Thermalisme	4. Chaîne Thermale du Soleil
Viticulture	5. Domaine Uby et Domaine Tariquet
Elevage	6. Eleveur sur la commune de Manciet
Intercommunalité	7. M. le Maire de Roquefort, élu à la Com Com des Landes d'Armagnac
Intercommunalité + propriétaire foncier	8. Mme. le Maire de Cazaubon, élue à la Com Com du Grand Armagnac



## **Entretien avec le CNPF**

---

- Méconnaissance du grand public de la forêt française et sa gestion
- Filière bois importante dans la région
- Variétés adaptées (pin maritime) même vis-à-vis du changement climatique car contrainte de sol forte
- Rôle épurateur (ex: entre les cultures et la rivière)
- Territoires forestiers sous pression vis-à-vis :
  - de l'implantation de panneaux PV au sol
  - du défrichement pour l'implantation de grandes cultures
  - vs. extension de la forêt lorsqu'il y a déprise agricole
- Problématique d'entretien des fossés et de leur classement



## **Entretien FREDT Occitanie**

---

- ETF\* NoA absent au rdv → pic d'activité suite aux grands incendies de l'été.
- FREDT\*\* Occitanie :
  - environ 40 à 50 adhérents dans le Gers la plupart entrepreneurs de travaux agricoles
  - dont seulement 3 ou 4 sont entrepreneurs de travaux forestiers.
- Peu de lien direct avec l'eau, la plupart des entrepreneurs sont néanmoins labellisés *PEFC* ou *ETF Gestion Durable de la Forêt*
  - Actions préventives sur les chantiers (pollutions accidentelles)
  - Précautions en cas de franchissement de cours d'eau
- Recalibrage de fossés n'est plus pratiqué, drainage agricole oui.

\*<https://www.etf-nouvelleaquitaine.fr/6/presentation.html>

\*\*Fédération Régionale des Entrepreneurs des Territoires



## **Entretien Groupe Aqualande ; GDSAA ; SAS LA PONTE**

---

- Enjeu qualité de l'eau fort
  - température de l'eau
  - Turbidité
  - NH4 et phase d'épandage (a augmenté avec le nombre d'agriculteurs en bio)
- Sédiments : impact en routine et surtout en crue
- Filière avec un poids économique fort à Roquefort / qui pèse à l'international
- Groupe né d'une volonté de développement du territoire
- Besoin de barrages infranchissables vs. continuité écologique
- Question des zones indemnes / pêche amateur
- Transformation : réflexion sur de la REUT



## *Entretien avec les Thermes de Barbotan – Chaîne Thermale du Soleil*

---

- Prélèvent en nappe profonde
- Rejet en cours d'eau : enjeu sur le rejet et normes (débit et qualité)
- Activité saisonnière : début mars à fin novembre
- Acteur économique important
  - pourvoyeur d'emplois directs et indirects
  - tourisme : nombre important de nuitées



## *Entretien avec les domaines viticoles Uby et Tariquet*

---

- Pour l'un : pas vraiment d'irrigation des vignes aujourd'hui, intérêt potentiel dans le futur, intérêt aussi pour la reconstitution de la réserve utile du sol (face à des hivers plus doux avec moins de précipitations)
- Pour l'autre : pas d'irrigation actuelle ou future
- Qualité de l'eau importante (sur les réseaux d'eau potable)
- Réflexion sur de la REUT
- Enjeux sur les rejets en rivière et normes (débit et qualité)
- Des efforts importants sur :
  - les usages de produits phyto
  - la volonté d'économiser l'eau consommée autant que possible



## *Entretien avec un éleveur à Manciet*

---

- Elevage de vaches allaitantes (viande)
- Pas utilisateur d'eau directement (non irrigant)
- Une partie de ses terres peuvent être inondées par la Douze.  
Manque d'entretien selon lui
- Attentif à l'état des mares pour l'abreuvement
- Terres plutôt boisées, laisse la berge pousser pour avoir une haie en bordure de la Douze (ripisylve)
- Question de la reprise : la plupart des éleveurs alentours partent en retraite bientôt



## *Entretien avec M. le Maire de Roquefort*

---

- Rivière = force pour certains territoires (Roquefort par exemple) en termes d'attractivité (comme pour la randonnée)
- « Gorges calcaires » remarquables
- Enjeu de qualité pour la baignade
- Question d'esthétique paysagère et de continuité écologique liée à l'effacement de seuils pour permettre le passage des canoës dans la ville et ainsi améliorer/contribuer à l'attractivité du territoire
- Sémantique : Doulouze / Douze



## **Entretien avec Mme le Maire de Cazaubon**

---

- Propriétaire du plan d'eau Uby :
  - Aviron (accueille régulièrement championnats)
  - Paddle, pédalo, baignade : en saison estivale
  - Base de loisir
  - Pêche (lac réputé pour ses carpes)
  - Plan d'eau canadiens
  - Clubs chiens de sauvetage en mer
- Camping municipal en DSP
- Projets de développement d'activités autour du plan d'eau
- Projet de modification de la digue et du dispositif de vidange
- Problématique récurrente vis-à-vis de la quantité de MES



## Bilan collectif de la gestion de la sécheresse 2022

- Se répartir par groupe d'usages
- Se mettre d'accord par groupe sur (20 mn)
  - 1 chose qui a bien fonctionné en matière de gestion de la sécheresse
  - 1 chose qui n'a pas bien fonctionné
  - 1 attente sur ce que le PTGE pourrait apporter lors de futures sécheresses
  - 1 crainte sur ce que le PTGE risque amener lors de futures sécheresses
- En plénière, 1 personne par groupe vient restituer le travail (40 mn)



## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?



## *Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?*

---

### Les enseignements de l'atelier 1 et des entretiens

- Un **territoire hétérogène**, avec deux zones distinctes en termes de ressources en eau, et des problématiques différentes
- Des **usages multiples**, avec un enjeu de communication autour des contraintes et enjeux
- Une **multitude d'acteurs concernés** directement ou indirectement, renforcé par le territoire à cheval sur deux départements et régions
- De nombreux acteurs déjà mobilisés sur le PTGE du Midour



## *Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?*

---

### **... et leur traduction pour l'élaboration du PTGE**

- 1) Identifier un groupe d'**usagers directs** du territoire de la Douze, qui illustre la diversité des situations du territoire
- 2) S'appuyer sur **différentes instances**, aux rôles distincts mais complémentaires, pour limiter la sur-mobilisation
- 3) **Clarifier les rôles** dans ce processus de co-construction du PTGE
- 4) Organiser des « **visites virtuelles** » pour que chaque usager ait l'occasion de parler de son activité



## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

# Le comité multi-acteurs, instance de co-construction

### Comité multi-acteurs

#### Les usagers directs

- ✓ Agriculteurs (irrigants, non-irrigants, céréaliers, éleveurs, etc.)
- ✓ Usine du groupe Aqualande
- ✓ Gérants de pisciculture
- ✓ SETA, syndicat d'eau potable
- ✓ Domaine Uby
- ✓ Canoë Loisirs + Com. Dép. C-K
- ✓ Thermes de Cazaubon
- ✓ Association de Pêcheurs
- ✓ Association de Chasseurs
- ✓ ETF

### Les personnes ressources

- ✓ FD CUMA 640, 32-65
- ✓ Institution Adour
- ✓ CA40 et CA32
- ✓ ADEAR 40 et ADEAR 32
- ✓ Agrobio40 et Bio du Gers
- ✓ IRRIGADOUR
- ✓ ADASEA 32
- ✓ ALPAD 40
- ✓ Arbres et paysage 32
- ✓ Arbres et agriculture 40
- ✓ CNPF
- ✓ SEPANSO, Amis de la Terre 32 & 40
- ✓ Syndicats de rivière
- ✓ Maïsadour, Vivadour

### Les observateurs

- ✓ DDTM40 et DDT32
- ✓ DRAAF Occ. Et N-A
- ✓ DREAL Occ. / N-A / de Bassin
- ✓ Départements 32 et 40
- ✓ Région Occitanie
- ✓ Région N-A
- ✓ AEAG

## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

# Le comité multi-acteurs, instance de co-construction

### Comité multi-acteurs

#### 1. Les **usagers directs**

Sont au cœur de la co-construction du PTGE, ils vont élaborer ensemble les propositions d'action du PTGE

#### 2. Les **personnes ressources**

= techniciens des structures citées  
Apportent un éclairage technique aux usagers directs

#### 3. Les **observateurs**

Rôle d'observateur



## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

# Le comité multi-acteurs, instance de co-construction

### Comité multi-acteurs

#### 1. Les **usagers directs**

Sont au cœur de la co-construction du PTGE, ils vont élaborer ensemble les propositions d'action du PTGE



15 à 20 personnes

#### 2. Les **personnes ressources**

= techniciens des structures citées  
Apportent un éclairage technique aux usagers directs



19 structures maximum

#### 3. Les **observateurs**

Rôle d'observateur



12 institutions



## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

# Le comité multi-acteurs, instance de co-construction

### Comité multi-acteurs

#### 1. Les **usagers directs**

Sont au cœur de la co-construction du PTGE, ils vont élaborer ensemble les propositions d'action du PTGE



15 à 20 personnes

#### 2. Les **personnes ressources**

= techniciens des structures citées  
Apportent un éclairage technique aux usagers directs



19 structures maximum

#### 3. Les **observateurs**

Rôle d'observateur



12 institutions



**1 seule personne** conviée par structure "ressource"  
Mobilisation adaptée aux besoins



## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

### Le comité technique (COTECH)

#### Comité Technique

- ✓ DDTM40 et DDT32
- ✓ DRAAF Occ. Et N-A
- ✓ DREAL Occ. / N-A / de Bassin
- ✓ Départements 32 et 40
- ✓ Région Occitanie
- ✓ Région N-A
- ✓ AEAG
- ✓ Institution Adour

En charge d'émettre un avis technique réglementaire, un avis sur les études commandées, les compléments d'étude



## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

# Le comité de pilotage (COPI), instance décisionnelle

### Comité de Pilotage

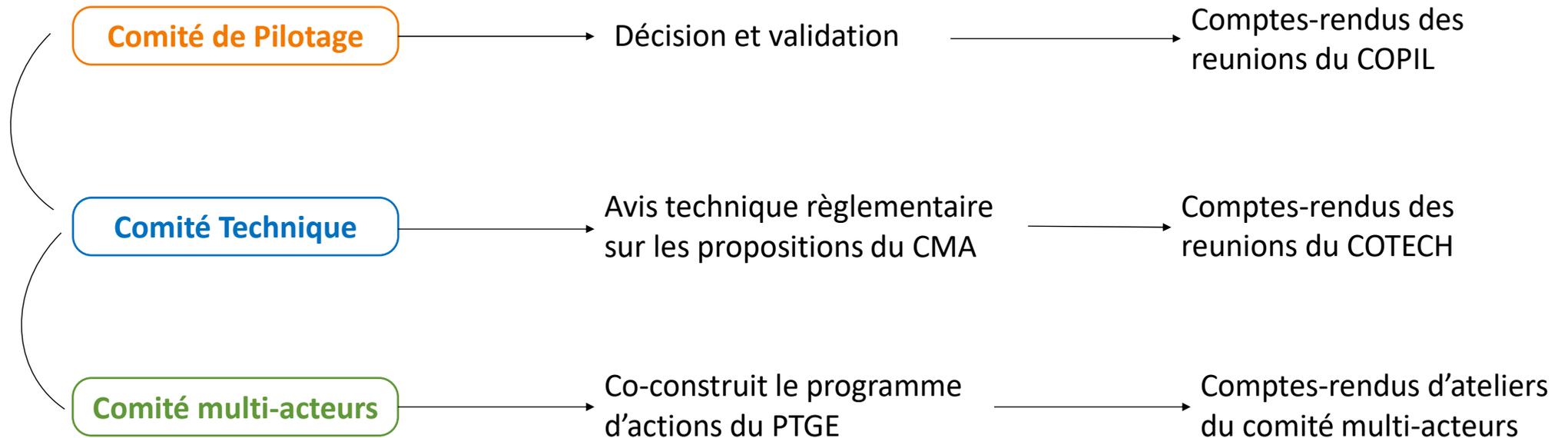
- ✓ Com Com Armagnac Adour
- ✓ Com Com Artagnan en Fezensac
- ✓ Com Com du Bas Armagnac
- ✓ Com Com Cœur de Haute Lande
- ✓ Com Com du Grand Armagnac
- ✓ Com Com des Landes d'Armagnac
- ✓ Com Com du Pays de Villeneuve en Ac. Landais
- ✓ MdM Agglomération
- ✓ Maïsadour, Vivadour
- ✓ FD CUMA 640, 32-65
- ✓ CA40 et CA32
- ✓ ADEAR 40 et ADEAR 32
- ✓ Agrobio40 et Bio du Gers
- ✓ IRRIGADOUR
- ✓ ADASEA 32
- ✓ ALPAD 40
- ✓ Arbre et paysage 32
- ✓ Arbres et agriculture Aq.
- ✓ CNPF
- ✓ GDSAA
- ✓ Aqualande
- ✓ SEPANSO, Amis de la Terre 32 & 40
- ✓ Syndicats de rivière
- ✓ DDTM40 et DDT32
- ✓ DRAAF Occ. Et N-A
- ✓ DREAL Occ. / N-A / de Bassin
- ✓ Départements 32 et 40
- ✓ Région Occitanie
- ✓ Région N-A
- ✓ AEAG
- ✓ Institution Adour

Instance décisionnelle, qui valide les étapes et les productions du PTGE, fournit des orientations stratégiques.



## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

### Trois instances principales et complémentaires



## *Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?*

---

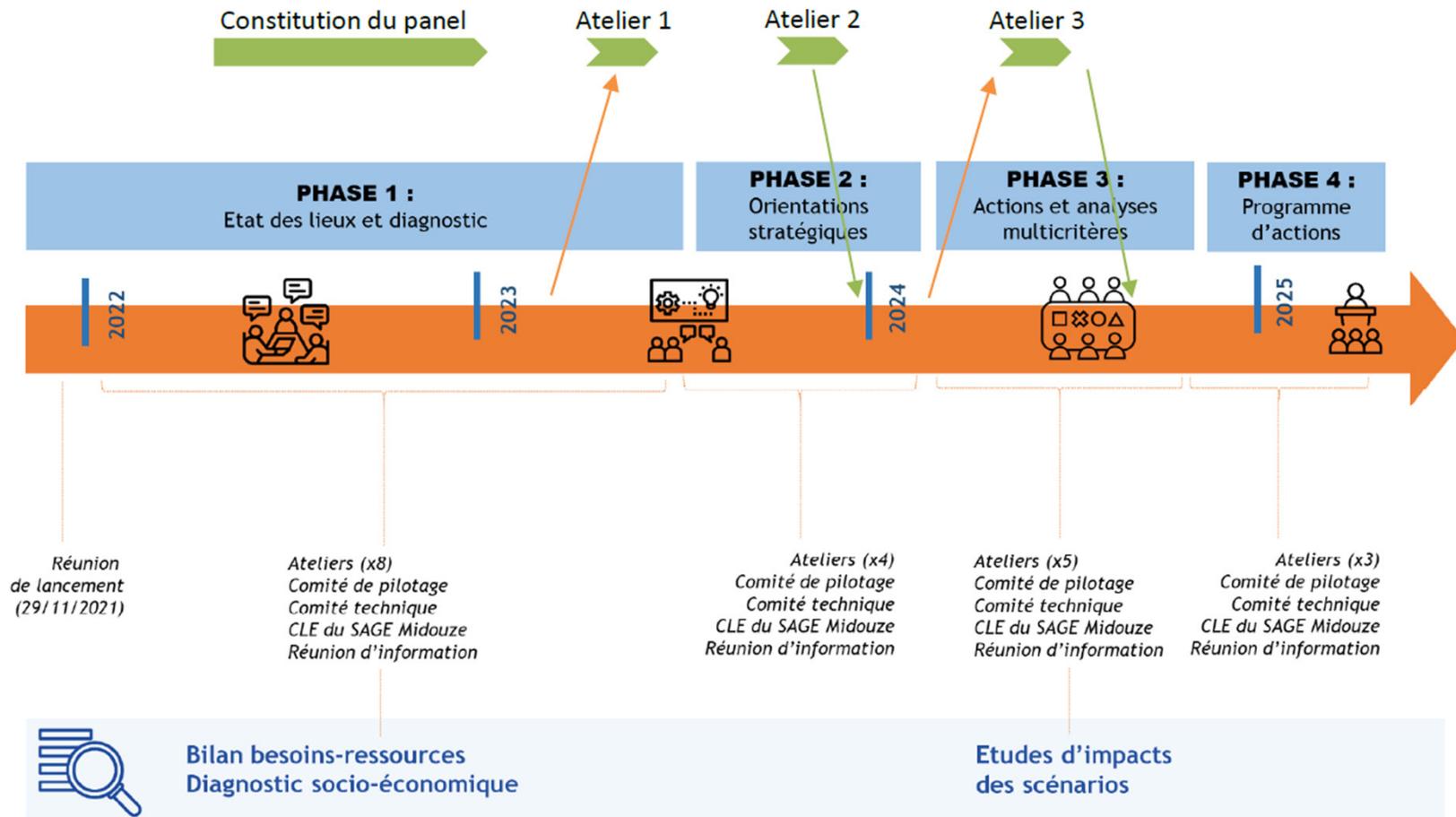
### **... et d'autres espaces de dialogue**

- Des **réunions publiques**, ouvertes largement, que ce soit à destination des citoyens, qu'à destination d'autres acteurs déjà identifiés (MFR Aire sur Adour, lycée agricole, etc.)
- Un **panel de citoyens**, qui se regroupera au cours de 3 ateliers sur la démarche, pour apporter un éclairage citoyen sur le PTGE.



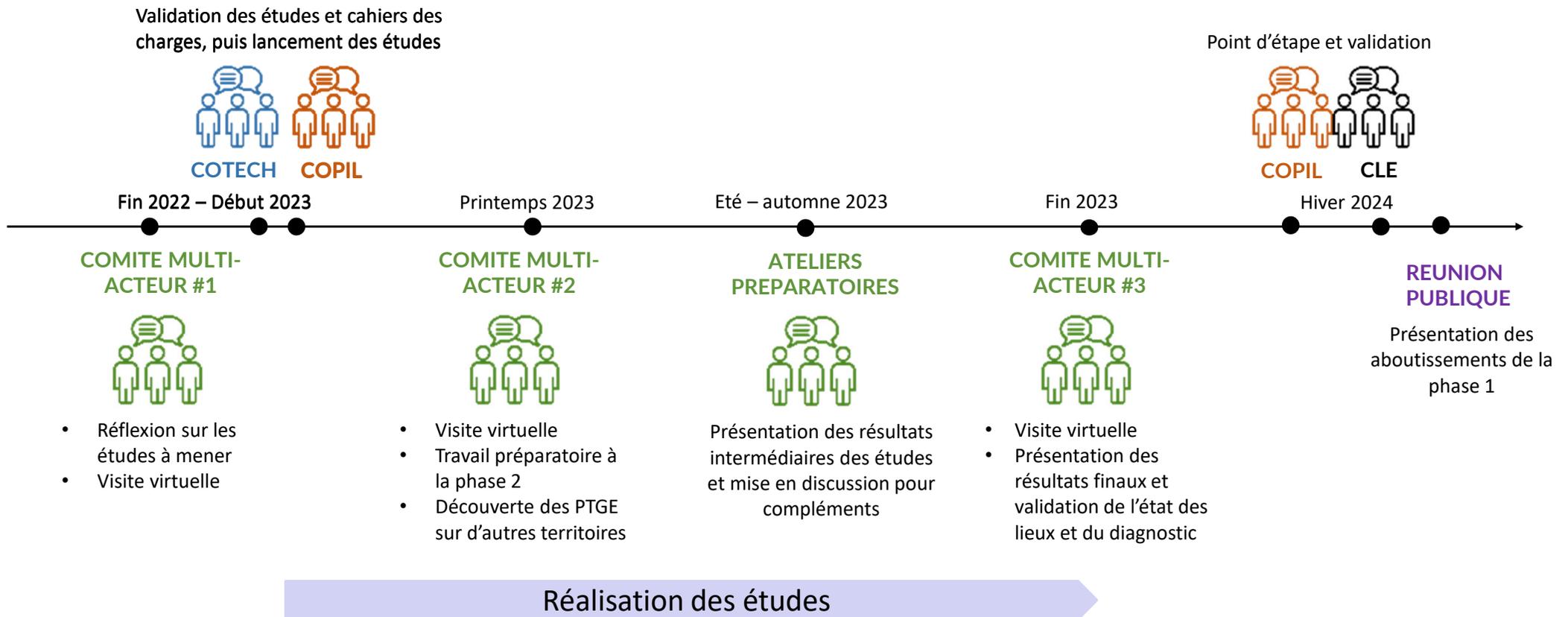
## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

# Processus global de co-construction



## Comment et avec qui élaborer ce PTGE ?

# Processus détaillé de co-construction du diagnostic (phase 1)



## Questions et réactions ?

